

et le gouvernement des États-Unis, l'assurance, la confiance et la bonne foi s'imposent. On pourrait rédiger des protocoles à l'infini et il sera toujours difficile de s'assurer, aux termes des principes exposés dans le traité, la situation que l'on désire précisément au sujet d'un aspect particulier de l'accord.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question au député à ce sujet?

**L'hon. M. Dinsdale:** Bien sûr.

**M. Douglas:** Il ne s'agit pas de mettre les points sur les i. Puisque ce traité sera en vigueur pendant 60 ans et que la terminologie juridique est importante, mon honorable ami et son parti sont-ils convaincus que le traité donne au Canada le droit de détourner les eaux du Columbia si la production d'énergie met en cause la consommation?

**L'hon. M. Dinsdale:** J'ai l'intention de traiter de ce point-là. En fait, je consacrerai presque tout mon temps à parler de ce droit de dérivation, s'il m'est permis de remettre ma réponse jusqu'à ce moment-là.

J'en viens maintenant aux critiques soulevées. Je n'analyserai pas les aspects techniques des avantages relatifs des diverses séquences. C'est là encore un point débattable, et la décision a été prise d'accepter celle du traité. Je ne ferai pas non plus la comparaison entre les avantages que présentent les ouvrages sur le cours supérieur de l'Arrow par rapport au cours inférieur, parce qu'on a déjà traité la question. Nonobstant les observations du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, j'estime que cet aspect a été exposé d'une façon aussi compétente que détaillée par les ingénieurs qui ont comparu au comité. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a affirmé que tous ces témoins avaient des préjugés, puisqu'ils représentaient les gouvernements respectifs qui avaient négocié le traité. Toutefois, je signalerai que l'étude d'ingénieurs de Montréal se compose de spécialistes de la plus grande expérience.

En ce qui concerne l'élément «temps», on a souligné que l'ingénieur qui avait comparu au comité pour représenter la Division des ressources hydrauliques, était un homme relativement jeune, avec à peine dix ans d'expérience.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami admettra peut-être que sa déposition au comité en cause a permis de constater une compétence exceptionnelle et un grand dévouement à la tâche qui lui avait été assignée par

le gouvernement. Il n'est que juste de le dire, à mon avis, à cause des insinuations selon lesquelles les fonctionnaires de l'État ne se seraient pas acquittés consciencieusement de leur tâche.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, les députés m'ont, pour ainsi dire, pris les mots de la bouche ce matin, et anticipent sur tout ce que je voulais dire.

**L'hon. M. Martin:** Cet homme est un fonctionnaire remarquable.

**L'hon. M. Dinsdale:** Toutefois, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a souligné que le fonctionnaire en question n'avait que dix années d'expérience comme ingénieur et que son activité se déroulait entièrement dans le cadre de la Division des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Je soulignerai cependant que son opinion a reçu l'appui catégorique de cette étude d'ingénieurs de Montréal qui se compose d'autorités remarquables. Je dirai que le fait même qu'elle ait confirmé l'opinion de M. Gordon MacNabb prouve sa compétence en la matière.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué que M. MacNabb s'est montré brillant devant le comité. J'ai travaillé avec M. MacNabb quand j'étais ministre du Nord canadien et que M. MacNabb opérait dans les coulisses. Je pense que c'était la première fois qu'il apparaissait dans la fosse aux lions du comité parlementaire des affaires extérieures, et il a montré au delà de tout doute qu'il était, à titre d'ingénieur, tout à fait compétent pour traiter les questions complexes de génie que comporte ce traité.

J'aimerais aussi pousser un peu plus loin l'appréciation des négociateurs du Canada. On a dit assez vertement que les négociateurs formant l'équipe du Canada étaient tout à fait incapables de se mesurer avec leurs homologues plus avertis des États-Unis. Nous avons eu le plaisir d'entendre un ancien illustre député et membre de l'ancien gouvernement, l'honorable Davie Fulton, qui a témoigné devant le comité pour justifier le rôle qu'il a joué à titre de négociateur en chef du traité. Je suis certain que lui-même a montré une compréhension du sujet qui était plus qu'impressionnante. Il s'était trouvé à l'écart de la question du traité depuis qu'il avait quitté la Chambre. Il n'avait pas été associé étroitement à l'entreprise depuis une couple d'années, mais il a démontré qu'il en avait une connaissance plus que superficielle.